

COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE LA CARRIÈRE MONT-BRUNO (DJL) 10 SEPTEMBRE 2020 À 13 H

ÉTAIENT PRÉSENTS POUR LA VILLE :

- Mme Suzanne Roy, mairesse
- Mme Lucie Bisson, conseillère municipale
- Mme Amélie Poirier, conseillère municipale
- Mme Béatrice Ronvaux, représentante de l'école du Grand Chêne
- M. Louis Masson, citoyen
- M. Steven Murray, citoyen
- M. Gaétan Lavigueur, citoyen
- M. Jean-Pierre Bernier, citoyen
- Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe
- Mme Julie Millotte, coordonnatrice – relations avec les citoyens et ville intelligente

ÉTAIENT PRÉSENTS POUR DJL :

- M. Christian Cloutier, directeur Carrières Rive-Sud, Montréal Métropolitain et directeur Industries Mobiles
- M. Jocelyn Dulude, contremaître
- Mme Jade Ouellette, conseillère en environnement
- Mme Julie Hébert, conseillère en environnement
- M. Pierre Groleau, expert en forage et sautage, et M. Francis Trépanier, expert en dynamitage et vibration, WSP
- M. Pierre-Claude Ostiguy, Ing., Ph.D., assistant directeur de la division consultation acoustique du bureau de Montréal et associé, Soft DB

1. **ACCUEIL**

M. Christian Cloutier accueille les membres du comité et leur explique le déroulement de la visite ainsi que les normes à respecter compte tenu de la pandémie.

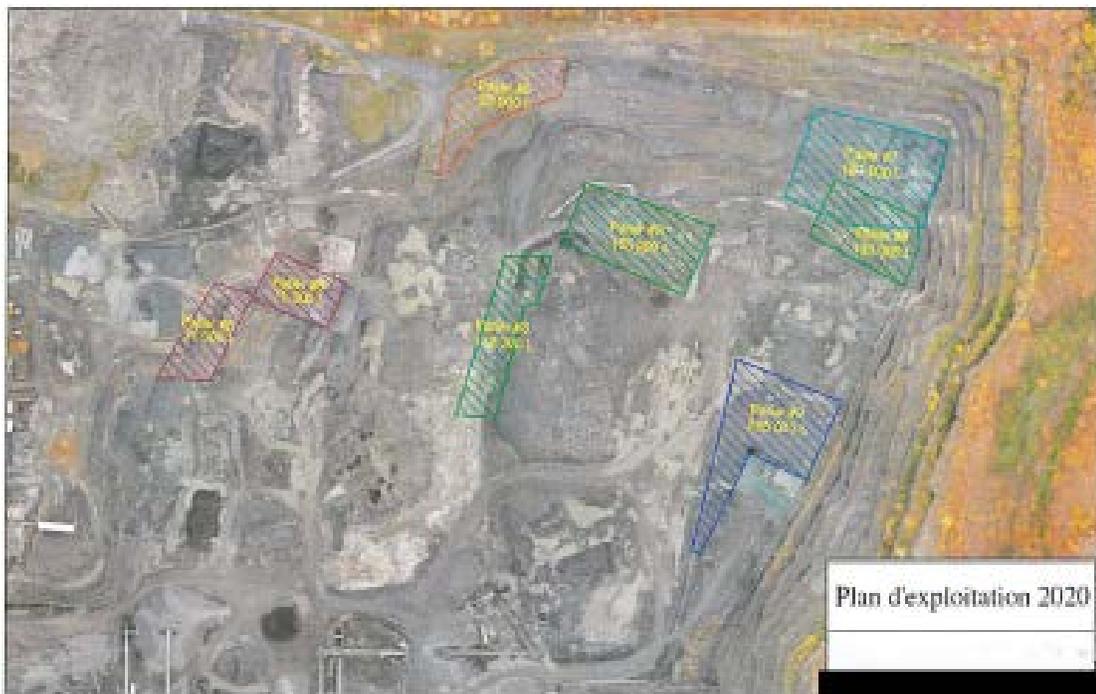
2. **VISITE DES INSTALLATIONS**

M. Jocelyn Dulude ainsi que ses collègues Jade Ouellette et Julie Hébert montent dans un autobus avec les membres du comité pour leur faire visiter les installations et leur expliquer les activités opérationnelles.

M. Dulude mentionne la présence de gicleurs tout le long du chemin qu'utilisent les camions pour gérer la poussière. De plus, un camion à l'eau circule en permanence sur le site pour arroser avec de l'eau provenant d'un réservoir. Un balai industriel est également mobilisé chaque jour à plusieurs reprises pour nettoyer le rang des Vingt-Cinq et les pistes cyclables adjacentes.

Il y a en moyenne 40 à 50 dynamitage par année, toujours à heures fixes, et ce, en raison de la présence de l'école à proximité (les élèves doivent être à l'intérieur aux heures choisies). Il reste environ 30 ans d'opération à la carrière et la carrière fonctionne selon un tonnage maximal annuel. À titre de référence, deux dynamitages permettent de produire 15 000 tonnes de pierres.

La carrière exploite cinq paliers en 2020, soient les paliers 5,6,7,8 et 9. Le choix du palier exploité dépend notamment de la couleur de pierre souhaitée par le client.



Quand il y a présence d'un plafond nuageux bas, associé au risque de pluie ou d'orage, il n'y a pas de dynamitage car le son se propage davantage dans ces conditions.

La carrière minimise au maximum l'exploitation des paliers localisés dans le secteur de Sainte-Julie et prend des mesures particulières quand c'est le cas.

Il y a existence d'un mur de son à gauche, composé de terre. Cet écran antibruit est prolongé progressivement et annuellement. DJL a procédé au mois d'août à un projet d'hydroensemencement sur les deux côtés de l'exploitation, dont celui visible à partir de Sainte-Julie, ainsi que sur le dessus de la butte de terre. Une plantation d'arbres y sera aussi effectuée à la fin septembre.



Dans les projets futurs, il est planifié de planter des végétaux derrière le palier 5 pour améliorer l'aspect du site visible de Sainte-Julie et réduire le bruit.



En se dirigeant vers le palier 6, les membres aperçoivent une affiche interdisant le claquage des portes des camions. M. Dulude mentionne que de nombreuses affiches de ce type se retrouvent sur le site et les contrevenants reçoivent un avertissement et les sanctions graduelles peuvent aller jusqu'à l'expulsion complète du site. Les membres du comité soulignent qu'ils entendent encore souvent ce bruit.



En se dirigeant vers le palier 8, les membres entendent fonctionner le tamis-scalpeur et le concasseur secondaire. Ils identifient le bruit comme une source de nuisance sonore qu'ils perçoivent de leur domicile.

Ces équipements seront considérés lors de l'étude de bruit et si cela s'avère possible, des améliorations seront apportées.

Par la suite, les membres du comité passent devant le concasseur primaire et constatent aussitôt que cet équipement est aussi une source de nuisances sonores importantes. Cet équipement sera remplacé à la fin 2020 et devrait être recouvert au début 2021 afin, notamment, d'en atténuer le bruit.



De plus, il sera déplacé à un palier inférieur en 2021. Par ailleurs, les camions effectueront leurs opérations à l'intérieur, comme dans un garage, ce qui limitera aussi les nuisances sonores.

Les deux concasseurs primaires - l'ancien et le nouveau - ne pourront pas fonctionner en même temps, ce qui rassure les membres du comité quant aux impacts sonores liés à la transition entre les deux équipements.



Le recyclage de béton et asphalté est possible sur place mais les matériaux mélangés ne sont pas acceptés. Le prix est d'environ 8\$ la tonne pour l'asphalté.

L'asphalté recyclée est disponible à moindre coût pour les chantiers.

Les changements apportés à la cheminée de l'usine d'asphalté ont porté fruits en réduisant grandement les odeurs émanant de l'installation.

3. EXPLICATIONS DES DYNAMITAGES

M. Pierre Groleau, expert en forage et sautage, et M. Francis Trépanier, expert en dynamitage et vibration, expliquent que la carrière procède systématiquement à l'installation de trois sismographes à des points de mesure préétablis à la municipalité de Sainte-Julie, afin de faire le suivi de chaque dynamitage. De plus chaque dynamitage est précédé d'inspections rigoureuses et filmé afin de procéder à son analyse par la suite et valider sa conformité sur différents critères.

Ces analyses permettent également, au besoin, d'apporter toute modification à la conception et réalisation des dynamitages futurs. Cela a été le cas précédemment, les conditions météo ont subitement changé et le dynamitage a été ressenti beaucoup plus fort ; des changements de procédure ont été apportés immédiatement pour le futur. Il faut savoir que les dynamitages ne sont pas une seule détonation, mais plutôt une série de détonations rapprochées et planifiées en fonction de réduire les impacts.

Jusqu'à maintenant, les vibrations maximales enregistrées sont, pour la majorité des dynamitages, la moitié de la nouvelle norme exigée par le Ministère qui entrera officiellement en vigueur en 2022 (10 mm/s). Les valeurs des surpressions d'air sont également toutes conformes.

La force des dynamitages n'a pas évolué à la hausse, contrairement aux impressions des gens. Cela peut s'expliquer, en partie, par l'accroissement des gens à la maison durant la pandémie et à l'effet de surprise pour ceux qui ne reçoivent pas les avertissements, le tout combiné à la localisation des dynamitages, aux conditions météo, etc. Afin de réduire les impacts ressentis à Sainte-Julie, les dynamitages sont effectués à sens inverse.

Les études démontrent qu'un risque d'atteinte esthétique d'un bâtiment peut se produire à partir de 50 mm/s. Les dynamitages de la carrière se situent autour de 5 mm/s. Les risques d'atteintes aux structures de bâtiments sont donc considérés nuls.

En nous montrant la vidéo d'un dynamitage, M. Groleau acquiesce à notre commentaire à l'effet que la présence d'un seul camion à eau ne semble pas suffisante pour endiguer le volume de poussière. Cela sera analysé prochainement.

4. ÉTUDE DE BRUIT

M. Pierre-Claude Ostiguy, Ing., Ph.D., assistant directeur de la division consultation acoustique du bureau de Montréal et associé chez Soft DB, explique qu'il est le nouveau fournisseur retenu par la carrière pour réaliser une étude de bruit.

Cette année, l'étude de bruit sera différente de ce qui a été fait par le passé. Elle se déroulera sur plusieurs jours, au lieu d'un seul, et chacun des équipements de la carrière sera aussi testé pour en évaluer le bruit et déterminer des solutions efficaces.

D'ailleurs, Soft DB utilise un équipement unique qui permet de reproduire le bruit tel que perçu par l'oreille humaine.

M. Ostiguy précise que son mandat est de déterminer les sources importantes de bruit, les endroits précis où chacun des bruits sont perçus, qui est impacté par ceux-ci, quels sont les bruits les plus dérangeants, etc. (cartographie des sources et impacts sonores). Cette étude tiendra compte de l'environnement sonore complet, que ce soit près des habitations ou à proximité des machines, ce qui permet de cibler clairement la contribution de chaque source de bruit aux nuisances vécues par les citoyens selon l'endroit où ils se trouvent.

Cette analyse va lui permettre d'identifier précisément les sources de bruit à traiter et les atténuations que la carrière doit chercher à obtenir, de même que les solutions à déployer pour y arriver.

La démarche devrait être complétée au mois de décembre 2020 et pourrait être présentée aux membres du comité en janvier 2021.

5. FIN DE LA VISITE

Les membres se déclarent satisfaits de la visite et remercient la direction de la carrière pour son accueil, sa disponibilité, son ouverture et sa transparence.

La directrice générale adjointe,

Mélanie Brisson

MB/cm
2020-09-25